



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Rapport annuel



2017
2018

Table des matières

Mot du président et du directeur général	3
Le conseil des commissaires	4
Faits saillants	5
Nos réalisations en relation avec le Plan stratégique de développement 2013-2018	8
Des chiffres sur nos élèves	11
La clientèle scolaire de la CSFL	12
Des chiffres sur le personnel	12
Nos résultats financiers	13
Conformité à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État	14
Rapport en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	14
Le rapport annuel de la responsable de la gestion des plaintes	15
Le rapport annuel du protecteur de l'élève	20
Convention de partenariat avec le MELS	21
Les résultats obtenus	22
Le rapport de la direction générale concernant les événements recensés en lien avec la Loi visant à combattre l'intimidation et la violence à l'école	23
Annexe 1	

Mot du président et du directeur général

Nous vous présentons avec fierté le bilan des décisions, des interventions et des réalisations de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs au cours de l'exercice 2017-2018, cinquième et dernière année de mise en œuvre de son *Plan stratégique de développement 2013-2018*.

Notre rapport annuel démontre la créativité et l'engagement avec lequel notre personnel s'investit pour la réalisation de la mission de notre organisme. Il illustre l'efficacité, la rigueur et le professionnalisme que celui-ci adopte auprès des élèves jeunes et adultes, ainsi que sa constance à développer de nouvelles façons de faire et à gérer sagement les ressources confiées.

Nous avons adopté un budget équilibré pour l'année scolaire 2017-2018. Ce qui nous a permis de consolider des moyens pour favoriser la réussite et la persévérance scolaire. Nous avons aussi mis en place de nouveaux moyens afin de répondre aux trois orientations de notre planification stratégique. Les services directs aux élèves demeurent au cœur de nos préoccupations. Nous avons élaboré un plan d'action engageant qui tient compte des nouvelles mesures mises à la disposition de notre Commission scolaire par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Celles-ci nous ont permis d'ajouter des ressources affectées directement dans les classes. Nous avons donc consolidé l'accompagnement de nos élèves dans leur cheminement scolaire. Les décisions budgétaires recommandées au conseil des commissaires par le comité de répartition des ressources (CRR) ont répondu avec souplesse et compréhension aux besoins spécifiques manifestés dans les écoles. L'accompagnement du personnel demeure également une préoccupation constante. La poursuite de l'implantation des rencontres favorisant l'émergence de communautés d'apprentissage va d'ailleurs dans ce sens.

Toujours dans le but d'améliorer la persévérance, la réussite et la qualification de tous les élèves, nous avons poursuivi notre partenariat avec Études-secours. Nous avons mis en place de façon systématique le suivi individualisé des élèves inscrits dans les parcours et les classes spécialisées. L'implantation de la formation à distance au secteur des jeunes, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes est devenue une priorité et son déploiement se veut de plus en plus large, notamment dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la plate-forme numérique Challenge U.

Comme prévu dans le Projet de loi 105, l'année 2017-2018 nous a conduits vers l'adoption du nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui fera office de planification stratégique en concordance avec la Politique de la réussite et la Planification stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le développement d'un partenariat avec la communauté se concrétise dans notre collaboration régulière avec l'organisme COSMOSS.

Les médias sociaux continuent de répondre aux besoins des communautés. Nous avons donc développé leur utilisation au cours de l'année et nos écoles font mieux connaître leur milieu, leur spécificité et leurs projets. Les communications avec les parents et la communauté s'en trouvent améliorées.

Trouver des moyens de rétention de notre clientèle par l'implantation de projets particuliers, l'amélioration des résultats de tous nos élèves et l'actualisation de notre modèle de gestion ont été au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année 2017-2018.

Notre bilan vient confirmer le sérieux et l'énergie que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs consacre à la persévérance, à la réussite éducative et à la qualification de ses élèves jeunes et adultes du Témiscouata, des Basques et de Saint-Cyprien, et ce, tout en étant préoccupée à développer un partenariat constructif avec la communauté.



Guilmont Pelletier
Président



Bernard D'Amours
Directeur général

Le conseil des commissaires

Commissaire	Fonction
Lucie Bossé	Circonscription 01 (Saint-Athanase et Ville de Pohénégamook)
Louise Cassinat	Circonscription 02 (Rivière-Bleue, Packington et Saint-Marc-du-Lac-Long)
Charles-Aimé Bélanger	Circonscription 03 (Saint-Eusèbe et Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac)
Diane Valcourt	Circonscription 04 (Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Cabano)
Réjean Deschênes	Circonscription 05 (Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Louis-du-Ha! Ha!)
Yves Breton*	Circonscription 06 (Ville de Dégelis)
Valérie Charest	Circonscription 07 (Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Lejeune, Auclair et Saint-Juste-du-Lac)
Claude Breault*	Circonscription 08 (Saint-Clément, Saint-Cyprien, Sainte-Rita, Saint-Guy et Lac-des-Aigles)
Louise Malenfant	Circonscription 09 (Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Françoise et Saint-Médard)
Alexandre Anctil*	Circonscription 10 (Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Éloi, Saint-Simon, Saint-Mathieu-de-Rioux et Lac-Boisbouscache)
Philippe Massé*	Circonscription 11 (Trois-Pistoles)
Guilmont Pelletier*	Président
Valérie Sirois	Commissaire parent représentant le niveau primaire
Isabelle Tanguay	Commissaire parent représentant le niveau secondaire
Brigitte St-Pierre*	Commissaire parent représentant les EHDAA
Édith Tremblay*	Commissaire parent représentant le niveau primaire

* Membres du comité exécutif

Conformément à notre Code d'éthique et de déontologie des commissaires, nous attestons qu'aucune contravention liée à l'éthique ou à la déontologie n'a été constatée chez nos commissaires au cours de l'exercice 2017-2018. Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs peut être consulté par Internet au www.csfl.qc.ca, sous la rubrique « Règlements, politiques et procédures ».

Faits saillants

- En septembre 2017, le conseil des commissaires autorise l'achat d'une serre, au montant de 26 164,76 \$, à la compagnie Les industries Harnois inc. de Saint-Thomas de Joliette pour les besoins du projet Serre-Vie de l'École secondaire de Cabano.
- En septembre 2017, la CSFL a donné son appui à la démarche réalisée par l'Association de Personnes Handicapées L'Éveil des Basques inc. auprès de la Commission des transports du Québec. L'association vise à faire renouveler le permis de l'organisme Transport adapté et collectif des Basques et de Saint-Cyprien pour assurer des services de transport nolisé dans la région.
- En octobre 2017, le comité exécutif a accepté que la CSFL participe à une étude de faisabilité pour le raccordement à un réseau de chaleur (eau chaude) pour le chauffage des bâtiments suivants : l'École Saint-David, l'École secondaire du Transcontinental, le bâtiment situé au 474, rue des Étudiants, dans le quartier Sully à Pohénégmook, le bâtiment situé au 656, rang Notre-Dame-des-Champs, dans le quartier Sully à Pohénégamook, l'École Saint-Joseph et tous les bâtiments appartenant à la CSFL situés sur le territoire de la Ville de Dégelis.
- Dans le cadre des mesures d'optimisation du MEES et considérant les prises de retraite dans un avenir plus ou moins rapproché de la majeure partie de son personnel cadre supérieur, la CSFL a demandé une analyse en vue de la réorganisation de ses services administratifs. Le rapport du consultant a été présenté au conseil des commissaires en janvier 2018. En ayant comme but la transition et la sauvegarde de l'expertise en place, la réorganisation des services sera entreprise aux cours des prochaines années.
- En février 2018, la CSFL a présenté un projet « *Mise aux normes des installations d'athlétisme de l'École secondaire du Transcontinental* » au MEES dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.
- En mars 2018, la CSFL adhère à la Coalition Urgence Rurale (CUR) du Bas-Saint-Laurent.
- En mai 2018, le conseil des commissaires approuve l'entente intitulée « *Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses* » dans le cadre de l'Action collective sur les frais chargés aux parents.
- En mai 2018, le comité exécutif autorise que les démarches soient faites auprès de Transition Énergétique Québec (TÉQ) pour évaluer l'admissibilité du projet de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs au programme de subvention pour la conversion du système de chauffage actuel vers un système aux granules de bois.
- En mai 2018, le MEES a publié son rapport sur l'état des infrastructures et il a conclu que les bâtiments de la CSFL rencontrent les cotes de qualité requises par le Ministère.
- En juin 2018, le conseil des commissaires accepte le renouvellement de gré à gré pour une période de 4 ans, soit pour les années 2018-2019 à 2021-2022, des contrats du transport scolaire.
- En juin 2018, le conseil des commissaires a adopté le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 de la CSFL.

Quelques décisions de vos élus

- Dans le but d'obtenir les meilleurs prix possibles, annuellement la CSFL adhère à des regroupements d'achats qui se forment entre les commissions scolaires du Québec dans les domaines d'achat d'assurance générale et d'achat de matériel d'entretien ménager, papier et autres et aussi occasionnellement entre les commissions scolaires et les cégeps pour l'achat de matériel informatique.
- En février 2018, le conseil des commissaires accepte les termes d'une entente avec Hydro-Québec et un citoyen pour le raccordement, de façon temporaire jusqu'au 31 mai 2019, des installations d'érablière de ce dernier, au réseau électrique de la CSFL. Cette entente permet au jeune entrepreneur d'effectuer les travaux nécessaires pour l'exploitation de son entreprise.
- En février 2018, le conseil des commissaires accepte une entente avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec sur l'utilisation par la communauté, des installations sportives situées sur le terrain de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs.
- En mai 2018, le conseil des commissaires nomme la directrice du Service du secrétariat général et des communications, responsable de la sécurité de l'information (RSI) et le régisseur au Service des TIC, coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).
- En mai 2018, le conseil des commissaires accorde une servitude à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata pour l'installation, sur le terrain de l'École des Moussaillons, d'équipement (réservoir d'eau) pour contrer les incendies.

Nos élèves ont l'opportunité de voyager à l'extérieure de la région et de la province

- Les élèves de 5^e et 6^e années du primaire de l'École Gérard-Collin ont effectué des sorties d'immersion anglaise à Edmundston, Grand-Sault et Fredericton entre décembre 2017 et juin 2018.
- 22 élèves de 4^e et 5^e secondaire de l'École secondaire de Trois-Pistoles ont effectué un échange linguistique et culturel avec l'école de North Vancouver du 11 au 18 avril 2018.
- 50 élèves de 4^e et 5^e secondaires de l'École secondaire de Trois-Pistoles ont effectué un voyage d'immersion anglaise à Toronto du 17 au 21 mai 2018.
- 50 élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaires de l'École secondaire du Transcontinental ont effectué un voyage d'immersion anglaise à Toronto et Niagara du 24 au 27 mai 2018.
- 17 élèves de l'École secondaire de Cabano ont effectué un échange culturel francophone avec un groupe d'élèves de l'Île-du-Prince-Édouard du 28 mai au 3 juin 2018.
- 19 élèves du primaire de l'École de Saint-Clément ont effectué un voyage d'immersion anglaise à Halifax du 18 au 23 juin 2018.



Ressources matérielles

- On a accordé un contrat d'approvisionnement à la compagnie 9347-0771 Québec inc. affiliée au Groupe Bouffard de Matane pour l'approvisionnement en biomasse forestière pour les années 2017 à 2020 à l'École secondaire de Trois-Pistoles. Contrat au montant de 197 783,49 \$.
- On a retenu les services de la compagnie Construction Marcel Charest et fils inc. de Saint-Pascal pour la somme de 954 000 \$ excluant les taxes pour effectuer des travaux de chauffage et de ventilation de l'aile B de l'École secondaire de Dégelis / Phase 3.
- On a retenu les services de la compagnie Maurice Bérubé et fils inc. de Témiscouata-sur-le-Lac pour la somme de 202 200 \$ excluant les taxes pour effectuer le remplacement d'une partie des fenêtres de l'École secondaire de Cabano / Phase 1.
- On a retenu les services de la compagnie Maurice Bérubé et fils inc. de Témiscouata-sur-le-Lac pour la somme de 100 972 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection complète des salles de toilettes à l'École Gérard-Collin.
- On a retenu les services de la compagnie Les Constructions Unic inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 96 100 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection complète des salles de toilettes à l'École Saint-Joseph.
- On a retenu les services de la compagnie Marcel Charest et fils inc. de Saint-Pascal pour la somme de 61 000 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection des plafonds à l'École Litalien / Phase 2.
- On a retenu les services de la compagnie Les Constructions Unic inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 69 400 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection de la toiture de l'École April.
- On a retenu les services de la compagnie 9274-4515 Québec inc. de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 69 645 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection d'une partie des toitures de l'École Sainte-Rita.
- On a retenu les services de la compagnie J.C.O. Malenfant inc. de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection d'une partie des toitures de l'École l'Étincelle de Lac-des-Aigles pour la somme de 89 625 \$.
- On a retenu les services de la compagnie Les Paysages du Fleuve 2008 inc. de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 90 127,60 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection du stationnement et des trottoirs, ainsi que des travaux d'étanchéité sur une partie des fondations de l'École l'Oiseau-Chanteur.
- On a retenu les services de la compagnie Les Constructions Unic inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 86 000 \$ excluant les taxes pour effectuer des travaux d'étanchéité d'une partie des fondations et le drainage des eaux de ruissellement de l'École Notre-Dame-de-Grâces.
- On a retenu les services de la compagnie Les Aménagements Benoit Leblond de Trois-Pistoles pour la somme de 183 282 \$ excluant les taxes pour effectuer la réfection du stationnement du Centre d'éducation des adultes Jacques-Roy à Témiscouata-sur-le-Lac.
- On a retenu les services de la compagnie Les Constructions Unic inc. de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 55 000 \$ excluant les taxes pour effectuer le réaménagement de deux bureaux et de l'accueil au Centre administratif de la CSFL à Témiscouata-sur-le-Lac.

Nos réalisations en relation avec le *Plan stratégique de développement 2013-2018*

Orientation I : Améliorer la persévérance, la réussite et la qualification de tous les élèves jeunes et adultes

Orientation II : Soutenir les pratiques pédagogiques, professionnelles et organisationnelles

Orientation III : Actualiser notre modèle de gestion

Moyens relevant de l'orientation I

Moyens	En continu	Nouveaux	Orientation	Objectifs (relevant de la planification stratégique)	Indicateurs
Développement des projets particuliers des écoles notamment le hockey scolaire et l'embauche de deux techniciens en loisirs	√		I	Orientation I, axe 1, objectifs 1 Orientation I, axe 3	Nombre d'inscriptions aux projets particuliers et nombre d'élèves récupérés
Consolidation du partenariat avec études-secours	√		I	Orientation I, axe 1, objectif 1 Orientation I, axe 2	Suivi du taux de réussite dans le parcours des élèves concernés
Suivi individualisé des cheminements des élèves inscrits dans les parcours et les classes spécialisées	√		I	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation I, axe 4, objectifs 1	Taux de qualification

Moyens relevant des orientations I et II

Moyens	En continu	Nouveaux	Orientation	Objectifs (relevant de la planification stratégique)	Indicateurs
Formation d'un comité de travail sur l'élaboration du nouveau PEVR		√	I et II	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation I, axe 2 Orientation II, axe 4, objectif 2 Orientation II, axe 5	Nombre de rencontres, tenue de consultations
Implantation d'un partenariat avec Diplomaticq et Challenge U en FGA		√	I et II	Orientation I, axe 1, objectif 1 Orientation I, axe 2 Orientation II, axe 4, objectif 1	Offre de service en FAD et nombre de clients
Rencontres bilans et de redditions de comptes des écoles et des centres portant sur les conventions de gestion et de réussite éducative	√		I et II	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation I, axe 6 Orientation II, axe 4, objectifs 1 et 2	Nombre de rencontres
Démarches stratégiques visant à assurer la pérennité de la FP sur le territoire de la CSFL	√		I et II	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation II, axe 4, objectif 3 Orientation II, axe 5	Rencontres avec le MEES et les instances politiques
Poursuite de l'implantation de la FAD aux secteurs des jeunes	√		I et II	Orientation I, axe 1, objectif 1 Orientation I, axe 2 Orientation II, axe 4, objectif 1	Offre de service en FAD

Moyens relevant des orientations I, II et III

Moyens	En continu	Nouveaux	Orientation	Objectifs (relevant de la planification stratégique)	Indicateurs
Implantation de rencontres favorisant l'émergence de communautés d'apprentissage dans les écoles (démarrage d'une 2^e communauté de pratiques chez les directions et accompagnement d'une école visant le démarrage d'une CAP par un chercheur de U. d'Ottawa : F. Massé)		√	I, II et III	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation II, axe 1 Orientation II, axe 2 Orientation II, axe 5 Orientation III, axe 1 Orientation III, axe 2	Nombre de participants
Libération d'une direction d'école visant à accompagner les directions dans le bilan des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles		√	I, II et III	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation II, axe 1 Orientation II, axe 2 Orientation II, axe 5 Orientation III, axe 1 Orientation III, axe 2	Nombres de rencontres
Collaboration entre les directions d'écoles et les services sur les retombées des nouvelles mesures		√	I, II et III	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation II, axe 1 Orientation II, axe 2 Orientation II, axe 5 Orientation III, axe 1 Orientation III, axe 2	Bilan local des mesures et redditions de comptes au MEES

Moyen relevant des orientations I et III

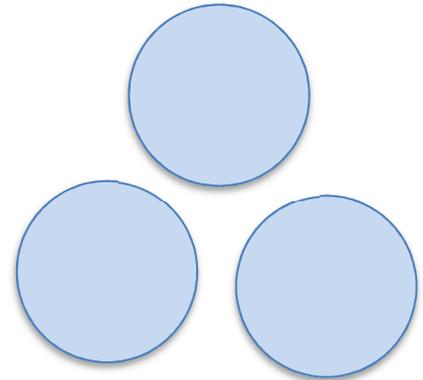
Moyens	En continu	Nouveaux	Orientation	Objectifs (relevant de la planification stratégique)	Indicateurs
Partenariat de la CS dans les projets impliquant la communauté	√		I et III	Orientation I, axe 1, objectifs 1 et 2 Orientation I, axe 3 Orientation I, axe 4, objectif 2 Orientation I, axe 5, objectifs 1 et 2 Orientation III, axe 3, objectif 1	Présence de représentants de la CS aux différentes tables

Moyen relevant de l'orientation II

Moyens	En continu	Nouveaux	Orientation	Objectifs (relevant de la planification stratégique)	Indicateurs
Mise en place d'un programme de développement des compétences de tout le personnel		√	II	Orientation II, axe 1 et axe 2	Création d'un comité et production d'outils d'accompagnement et de supervision

Moyens relevant de l'orientation III

Moyens	En continu	Nouveaux	Orientation	Objectifs (relevant de la planification stratégique)	Indicateurs
Optimisation de l'utilisation des médias sociaux	✓		III	Orientation III, axe 2 Orientation III, axe 3, objectifs 1 et 2	Nombre de visiteurs, lancement de MobilyS, plan d'action en communication
Réflexion sur les rapports entre la CS, les écoles et les centres découlant des orientations du projet de loi 105 (<i>Loi modifiant la loi sur l'instruction publique</i>) en vue de maintenir un partage équitable des ressources	✓		III	Orientation III, axe 1	Échanges en CCG et rencontres du CRR
Étude sur la réorganisation administrative assurant la relève et le transfert d'expertise		✓	III	Orientation III, axes 1 et 2	Utilisation du rapport de la FCSQ



Des chiffres sur nos élèves

Taux de diplomation et de qualification

	2013			2014			2015			2016		
	TOTAL	FILLES	GARÇONS									
CSFL	83,2 %	88,6 %	77,5 %	79,9 %	84,2 %	75,2 %	80,6 %	86,4 %	76,0 %	88,3 %	89,3 %	87,3 %
Réseau public	71,9 %	77,8 %	66,4 %	73,8 %	79,8 %	68,1 %	74,9 %	80,6 %	69,6 %	76,5 %	81,4 %	71,9 %
Ensemble du Québec	75,8 %	81,2 %	70,6 %	77,7 %	83,0 %	72,5 %	78,8 %	83,9 %	73,8 %	80,1 %	84,4 %	75,8 %

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification

	2011-2012			2012-2013			2013-2014			2014-2015		
	Total	Filles	Garçons									
CSFL	10,4 %	4,9 %	18,0 %	9,2 %	6,4 %	11,5 %	7,7 %	8,5 %	6,8 %	6,6 %	3,1 %	11,1 %
Réseau public	18,4 %	14,3 %	22,7 %	17,8 %	13,9 %	21,9 %	16,2 %	12,6 %	19,8 %	15,5 %	11,9 %	19,2 %
Ensemble du Québec	16,2 %	12,9 %	19,8 %	15,3 %	11,9 %	18,8 %	14,1 %	11,0 %	17,4 %	13,5 %	10,4 %	16,8 %

Réussite aux épreuves ministérielles (Ensemble des épreuves ministérielles)

	Taux de réussite
CSFL	93,1 %



Réussite aux épreuves ministérielles (Français et Anglais)

	Français	Anglais
CSFL	94,1 %	97,1 %

La clientèle scolaire de la CSFL

Secteur jeunes

3357 élèves

220 Préscolaire 4 ans
248 Préscolaire 5 ans
1609 Primaire
1280 Secondaire

Secteur adulte

3903 élèves

272 clients en Accueil, références et soutien
2 945 clients en Formation générale (352,61 ETP*)
478 clients en Formation professionnelle (77,4 ETP*)
240 clients au Service aux entreprises (5,07 ETP*)
15 clients à la Maison familiale rurale

**Équivalent temps plein*

Des chiffres sur le personnel

Personnel enseignant

270 temps plein
131 temps partiel
9 nouveaux engagements temps plein
18 nouveaux engagements temps partiel
11 départs à la retraite

Personnel de soutien

134 temps plein
98 temps partiel
2 nouveaux engagements temps plein
9 nouveaux engagements temps partiel
8 départs à la retraite

Personnel professionnel

31 temps plein
4 temps partiel
2 nouveaux engagements temps plein
2 nouveaux engagements temps partiel
0 départ à la retraite

Personnel cadre

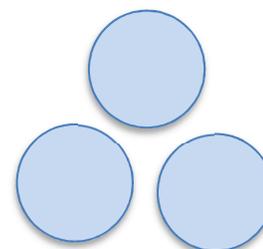
16 gestionnaires cadres et hors cadres
15 directions d'écoles et de centres
6 directions adjointes d'écoles et de centres
1 nouvel engagement à temps plein
1 départ à la retraite

Personnel temporaire ou de remplacement : Nombre global avoisinant les 300 personnes.

Nos résultats financiers

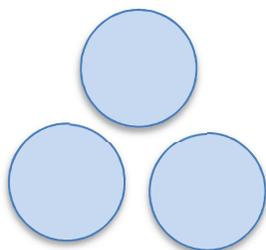
Résumé des états financiers

État de la situation financière au 30 juin 2018



Actifs financiers	
Encaisse	10 120 227,44 \$
Subventions de fonctionnement à recevoir	6 531 676,29 \$
Subvention à recevoir – acquisition immobilisations corporelles	30 176,02 \$
Subvention à recevoir - Financement	7 294 395,31 \$
Taxe scolaire à recevoir	539 418,52 \$
Débiteurs	943 997,94 \$
Placements de portefeuille et prêts	39 000,00 \$
Total des actifs financiers	25 498 891,52 \$
Passif	
Créditeurs et frais courus à payer	5 196 446,52 \$
Contributions reportées - acquisition d'immobilisations corporelles	711 704,42 \$
Revenus perçus d'avance	100 418,22 \$
Provision pour avantages sociaux	2 319 848,16 \$
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	45 377 773,06 \$
Passif au titre des sites contaminés	82 500,00 \$
Autres passifs	1 623 832,36 \$
Total des passifs	55 412 552,74 \$
Actifs financiers nets (dette nette)	-29 913 613,22 \$
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	44 241 052,79 \$
Frais payés d'avance	136 730,49 \$
Total des actifs non financiers	44 377 783,28 \$
Surplus accumulés	14 464 152,06 \$

État des résultats de l'exercice terminé le 30 juin 2018



Revenus	
Subvention de fonctionnement du MEESR	55 176 844,61 \$
Autres subventions et contributions	52 828,00 \$
Taxe scolaire	6 923 254,62 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	254 245,42 \$
Ventes de biens et services	2 541 252,20 \$
Revenus divers	512 065,09 \$
Amortissement contributions reportées – immobilisations corporelles	51 408,00 \$
Total des revenus	63 502 897,94 \$
Dépenses	
Activités d'enseignement et de formation	27 590 537,11 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	15 863 860,17 \$
Services d'appoint	7 959 645,35 \$
Activités administratives	2 860 199,21 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 588 145,49 \$
Activités connexes	2 080 163,14 \$
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(133 352,77) \$
Total des dépenses	63 755 197,70 \$
Surplus de l'exercice	1 747 700,24 \$

Conformité à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Conformément aux données fournies par la Commission scolaire à l'égard de l'article 5 de ladite loi, dans une lettre datée du 15 octobre 2018, le ministre confirme l'atteinte par notre organisation des cibles fixées par le Conseil du trésor en matière de dénombrement de la main-d'œuvre et de contrôle des effectifs au 31 mars 2018.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre d'employés par catégorie d'emploi en date du 31 mars 2018.

	Mars 2018
	Nombre d'employés
1 – Personnel d'encadrement	38
2 – Personnel professionnel	44
3 – Personnel infirmier	0
4 – Personnel enseignant	541
5 – Personnel de bureau, technicien et assimilé	428
6 – Agents de la paie	0
7 – Ouvriers, personnel d'entretien et de service	84
8 – Étudiants et stagiaires	0
Total	1 135

Rapport en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (chapitre D-11.1), nous attestons qu'aucune divulgation n'a été reçue par le responsable du suivi des divulgations au cours de l'exercice 2017-2018.

Le rapport annuel de la responsable de la gestion des plaintes

(Selon le Règlement N° 10, Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs)

Nombre de plaintes traitées au cours de l'année scolaire 2017-2018

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, à titre de Responsable de la gestion des plaintes, j'ai reçu quinze plaintes verbales, deux plaintes écrites et une demande d'information.

La nature et le résultat d'enquête des plaintes verbales reçues

1. Une plainte où le parent conteste l'utilisation du service de garde le midi. Situation découlant de l'inscription spécifique de son enfant pour lui permettre de suivre un programme enrichi.

La problématique découlait de l'application des politiques administratives en vigueur à la CSFL, lorsque les élèves sont inscrits, à la demande des parents, dans une école autre que celle de leur lieu de résidence. Après quelques rencontres de la direction générale avec le parent concerné, il a été convenu que la CSFL amorcerait une nouvelle réflexion sur la teneur des politiques visées. En comprenant qu'il était impossible de modifier les politiques et de les rendre opérationnelles pour l'année scolaire en cours, le parent concerné a trouvé une solution pour répondre au besoin de son enfant.

2. Une plainte concernant une facture sur les frais chargés pour la surveillance du midi.

Il s'agit en grande partie d'une incompréhension et aussi d'une erreur concernant la facturation des frais reliés à la surveillance du midi pour les usagers qui résident à proximité de l'école. Dans les faits, le parent n'avait plus de frais à payer et il croyait recevoir une nouvelle facture. Le gestionnaire administratif d'établissement a procédé à la correction et s'est assuré que le parent reçoive une facture corrigée à « 0 ».

3. Une plainte formulée parce que le parent considère que l'enseignant aurait tenu un langage grossier envers son enfant.

Après vérification par la direction d'établissement, la situation découlerait d'un malentendu. Personne (l'enseignant, la direction d'établissement et même le stagiaire qui se retrouvait dans la classe concernée) n'était en mesure de retracer l'évènement dont le parent faisait référence. L'élève lui-même, lorsque la direction d'établissement s'est entretenue avec lui, ne voulait plus aborder la situation et faire référence à quoi que ce soit.

4. Une plainte formulée afin que l'on inscrive l'enfant dans une autre école que celle initialement prévue.

Un parent désire que la direction d'établissement revoie sa décision concernant l'inscription de son enfant à l'école. En effet, considérant l'état du dossier de l'élève et l'impact sur le climat dans l'école, la direction jugeait que ce dernier devait fréquenter une autre école. L'élève avait été retiré pour une certaine période et celle-ci arrivait à sa fin. L'élève voulait réintégrer son école d'origine, soit celle de son lieu de résidence. L'ensemble du dossier a été réétudié par le Service de l'adaptation scolaire et des

services complémentaires en collaboration avec la direction d'établissement. Une entente a finalement été convenue avec l'élève et son parent afin qu'il fréquente l'école désirée, mais l'élève devait y mettre du sien pour que les conditions de l'entente soient respectées. Le tout est rentré dans l'ordre, puisqu'il n'y a eu aucune suite par rapport à cette plainte.

5. Une plainte où le parent considère ne pas obtenir les informations requises concernant la situation de son enfant à l'école secondaire.

Ce dossier découle d'une incompréhension de la mère à propos des services qui sont offerts à l'élève. Il s'agit d'un jeune qui arrive à l'âge de 16 ans et qui n'a plus aucun intérêt dans le régime scolaire régulier, ni même avec les arrangements possibles au Service de l'éducation des adultes. Par contre, celui-ci semble beaucoup plus intéressé par les services qu'offre la Maison familiale rurale (MFR). C'est le père qui a un impact plus significatif auprès de l'enfant et c'est donc avec ce dernier que la direction d'établissement a pu éclaircir la situation. On a fait en sorte que le jeune fréquente la Maison familiale rurale (MFR).

6. Une plainte à propos du transport des enfants suite à une inscription spécifique dans le but de suivre un programme particulier offert par l'école.

Ce dossier découle d'une incompréhension d'un parent à propos de l'application de la politique référant aux inscriptions spécifiques pour les élèves qui veulent fréquenter une autre école dans le but de suivre un programme particulier. La situation a été réglée suite à des rencontres d'information et aussi grâce à l'implication des parents concernés pour trouver un moyen de transport qui répond aux besoins des enfants. Le dossier a été fermé, les enfants pouvant se déplacer vers l'école de leur choix sans imposer de contrainte aux parents.

7. Une plainte formulée à propos des élèves qui se regroupent dans un lieu précis pour attendre l'autobus afin de se rendre à l'école secondaire.

Ce dossier réfère à la situation où les élèves d'une Municipalité doivent se déplacer vers l'école secondaire qui dessert leur secteur. Ces élèves ont un point de rassemblement à rejoindre pour attendre l'autobus qui les amène à l'école. Ces derniers auraient fait des graffitis et laisseraient l'endroit malpropre durant la période où ils attendent l'autobus. La direction d'établissement est intervenue auprès des élèves concernés. Le Service du transport scolaire a trouvé un autre lieu de rassemblement répondant aux besoins des élèves tout en n'ayant aucun autre impact négatif.

8. Une plainte formulée sur la qualité des services offerts à un enfant qui vit beaucoup d'anxiété à l'école.

Il s'agit d'un dossier où le parent considère que les services offerts à l'école ne s'adaptent pas aux besoins de l'enfant, qui est très anxieux. Des rencontres ont été réalisées avec les parents, la direction des Services éducatifs et la direction des Services de l'adaptation scolaire et des services complémentaires pour éclaircir la situation de part et d'autre et aussi dans le but de mettre sur pied une façon de communiquer entre les parents, les services de psychoéducation offerts et la direction d'établissement. Le but étant d'éviter une incompréhension et les biais qui intervenaient entre l'école et les parents, suite aux propos tenus par l'enfant sur le déroulement de ses journées de classe.

9. Une plainte formulée par un parent contre la direction d'établissement qui ferait de l'intimidation à ses enfants.

Après vérification, la plainte formulée n'a aucun fondement. Il s'agit de l'incompréhension du parent sur les interventions de la direction d'école qui visait à faire diminuer l'absentéisme des enfants concernés. Aussi, les faits rapportés par les enfants n'étaient pas conformes à la réalité et on interprétait de façon erronée l'attitude de la direction. Une rencontre, qui réunissait les parents, la direction d'établissement et l'enseignant tuteur des enfants, a été tenue afin que l'ensemble des éléments critiqués soient revus et clarifiés pour chacun. La rencontre s'est avérée très positive. Tous ont convenu que les problématiques découlaient de l'incompréhension et de la mauvaise interprétation des faits. Les parents se sont déclarés satisfaits de la démarche.

10. Deux plaintes formulées par des parents contre un conducteur d'autobus parce que ce dernier aurait donné un avertissement disciplinaire à leur enfant.

Après enquête, la problématique va au-delà des mesures disciplinaires données par le conducteur d'autobus. En effet, il s'agit de l'attitude générale du conducteur envers les enfants durant le circuit d'autobus. Il s'agit d'un dossier connu par la direction d'établissement du secteur, par le Service du transport scolaire et la direction générale. Des démarches ont été faites à tous ces niveaux auprès du transporteur. La situation s'est corrigée. Nous ne devrions plus avoir de problématique concernant ce conducteur, puisqu'il se retire du travail au début de l'année scolaire 2018-2019.

11. Une plainte formulée contre une surveillante du midi qui aurait, selon le parent, tenu des propos désobligeants sur le contenu de la boîte à lunch de son enfant.

Après enquête, il s'agit d'un dossier qui va au-delà des remarques qu'aurait faites la surveillante du midi à propos du contenu de la boîte à lunch d'un enfant. Le problème est surtout au niveau de la relation qu'a le parent avec l'école et de la mauvaise interprétation des propos tenus par le personnel de l'école et ce, que ce soit de la part de l'enfant, que de la part du parent. Après une rencontre qui réunissait le personnel concerné de l'école, la direction d'établissement, la direction du Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires et moi-même, il a été convenu de mettre en place un système de communication avec le parent pour toute situation du quotidien qui porterait à confusion. En effet, l'enseignant de l'enfant concerné assurera le support auprès de la surveillante du midi pour toute situation qui réclamerait une intervention particulière auprès de l'enfant et si le parent désire signaler à l'école quelque situation que ce soit, il s'adressera à l'enseignant. Tous ont accepté la formule et la situation est revenue à la normale.

12. Une plainte formulée par un parent qui croit que c'est la direction d'établissement qui aurait déposé une plainte à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Après validation auprès de la direction d'établissement et la direction du Service de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, il a été convenu que la direction d'établissement informerait la DPJ du fait qu'un parent prétend connaître la personne qui aurait fait un signalement. La loi et les règles de fonctionnement de cet organisme font en sorte que les données entourant un signalement à la DPJ sont confidentielles et par conséquent ne devraient pas être accessibles. Il s'agit d'un dossier qui ne relève pas de l'école et le parent n'attendait pas d'autre retour de la CSFL dans ce dossier.

13. Une plainte formulée par un parent qui croit que c'est la direction d'établissement qui a déposé une plainte à la DPJ et qui considère que la direction d'établissement ne rend pas ses appels téléphoniques et ne remplit pas sa tâche de direction.

Il s'agit d'une deuxième plainte qui réfère à un signalement à la DPJ. Les remarques formulées au point précédent s'appliquent aux présentes. De plus, nous avons informé le parent qu'en vertu de la **Loi sur la protection de la jeunesse**, « les professionnels travaillant auprès des enfants, les employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les enseignants, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers » doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, signaler à la DPJ toutes situations visées par cette Loi. Lorsqu'on évolue dans le réseau de l'éducation, ce sont des dispositions légales qui doivent être prises en considération.

La direction d'établissement retournait effectivement ses appels téléphoniques, mais elle n'avait pas de réponse. Selon le parent, la direction d'établissement ne remplirait pas sa tâche et arriverait tard dans l'avant-midi et quitterait l'école tard après les heures de classe. On a dû préciser que les directions d'établissement ont souvent plusieurs écoles à gérer et par conséquent, elles doivent répartir leur temps de travail dans l'ensemble de celles-ci et que les horaires de travail du personnel-cadre vont au-delà des heures de classe.

14. Une plainte formulée à l'encontre de l'attitude du titulaire de la classe envers son enfant.

Après vérification, la direction d'établissement avait déjà pris les dispositions nécessaires auprès du titulaire afin que les éléments reprochés soient corrigés.

15. Une plainte formulée par le parent qui considère que son enfant en classe adaptée vit de l'intimidation de la part d'un autre élève de la classe et que rien ne s'améliore malgré l'intervention de l'enseignant.

Il s'agit d'un cas connu de la direction. Le problème vient en partie de l'élève lui-même qui interprète mal les informations. Des dispositions ont été prises afin d'ajuster la situation et éviter autant que possible qu'il y ait contact entre les deux enfants. Les intervenants suivent de près la situation. L'école a assuré le suivi auprès du parent.

La nature et le résultat d'enquête des plaintes écrites reçues

1. Une plainte formulée par un parent qui considère que ses enfants vivent de l'intimidation et des agressions dans l'autobus scolaire.

Situation qui découle de malentendu et de mauvaise interprétation des propos venant des enfants. La direction d'établissement a pris les moyens avec le conducteur de l'autobus afin que les enfants concernés ne soient plus en contact avec les éléments perturbateurs. La situation s'est corrigée.

2. Une plainte formulée par un parent à propos de l'attitude du titulaire en classe et qui aurait un effet démotivant sur son enfant.

Il s'agit d'une situation où la direction d'établissement devait intervenir dans le dossier, mais le titulaire s'est absenté pour le reste de l'année scolaire visée.

La nature de la demande d'information

Un citoyen demande des informations sur le fonctionnement de l'école lorsque les élèves arrivent le matin et le midi et qu'ils attendent dans la cour de l'église avant de se rejoindre la cour de récréation.

C'est la disposition des lieux extérieurs de l'école, où circulent les autobus scolaires et autres véhicules, qui réclame que l'on prenne des mesures particulières pour la sécurité des enfants. On a établi un lieu de rassemblement pour les enfants, sur le terrain de l'église situé juste en face de l'école, et un brigadier s'occupe de les guider jusqu'à la cour de récréation. Ainsi, on évite que les enfants circulent au travers des véhiculent. Le but est d'éviter que des enfants soient frappés par un véhicule en mouvement et où le conducteur ne peut voir un enfant qui circule trop près. La direction d'établissement a contacté le citoyen pour expliquer la situation.

Catherine Boulay
Responsable de la gestion des plaintes

Le rapport annuel du protecteur de l'élève

Dans le contexte de son mandat, le protecteur de l'élève intervient à la demande d'un plaignant si celui-ci est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen par la responsable de l'examen des plaintes à la Commission scolaire.

Le protecteur de l'élève intervient lorsque le plaignant a épuisé tous les recours prévus à la procédure de traitement des plaintes. Il n'est pas un employé de la Commission scolaire; il est totalement indépendant de sa structure administrative et répond de son mandat auprès du conseil des commissaires.

Au cours de l'année 2017-2018, le protecteur de l'élève a eu à répondre à deux communications concernant des situations jugées problématiques.

Le 20 novembre 2017, un parent lui téléphone pour lui expliquer la situation de son enfant qui a vécu des problèmes et qu'on a dû placer en centre jeunesse. Le séjour de l'enfant se terminant à la période des fêtes 2017-2019, le parent désire qu'il puisse, à son retour, fréquenter l'école située dans son lieu de résidence. École qui lui était refusée, étant donné la teneur de son dossier et l'impact que sa présence pouvait provoquer sur le climat de l'école.

Il a dû référer le parent à la Responsable de la gestion des plaintes, étant donné qu'il n'avait pas, au préalable, fait la démarche à ce niveau. Il a tout de même précisé qu'il pouvait le rappeler dans l'éventualité où il n'aurait pas satisfaction dans le traitement de son dossier.

À la suite de cette conversation, il n'a reçu aucune autre nouvelle ni plainte à ce sujet. Il peut donc conclure que le parent a trouvé satisfaction.

Le 28 mai 2018, il reçoit un courriel d'un parent qui se plaint du fait que ses enfants seraient victimes d'agressions physiques, et même sexuelles, dans l'autobus scolaire de la part d'autres enfants. Le parent se plaignait du fait que la direction d'école n'aurait pas réglé le problème à sa satisfaction.

Il a donc contacté la Responsable de la gestion des plaintes à la Commission scolaire et elle m'a confirmé qu'elle s'occuperait de ce dossier.

Rapidement, la direction d'école a rencontré le parent de l'enfant (autiste) qui serait l'agresseur et le plaignant. Une solution a été trouvée à la satisfaction de tous.

Outre ces deux dossiers, il n'a reçu aucune autre plainte écrite ou verbale requérant son intervention durant l'année scolaire 2017-2018.

Le protecteur de l'élève peut être joint en tout temps par téléphone au 418 863-7715 ou par courriel à l'adresse protecteureleve@csfl.qc.ca.

Gaston Michaud
Protecteur de l'élève

Convention de partenariat avec le MELS

Reddition de comptes

Introduction et mise en contexte

La Convention de partenariat entre la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et le MELS a été signée en août 2010, après avoir été élaborée durant l'année scolaire 2009-2010. Nous l'avons actualisée en 2013-2014 pour les années 2013 à 2018. Cette nouvelle convention a été adoptée par le Conseil des commissaires en février 2015.

Ainsi, il est bon de rappeler que la Convention de partenariat détermine, à l'égard des cinq buts fixés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les objectifs et les cibles de la Commission scolaire, tout en faisant part des moyens qui ont été mis de l'avant pour atteindre un taux de diplomation de 88,3 % pour la cohorte ayant débutée en 2009-2010. La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a donc atteint largement le taux fixé par la ministre en 2010; taux qui se situait à 83 % pour 2020. Ces buts sont les suivants : augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans, amélioration de la maîtrise de la langue française, amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements, et augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Le contexte socioéconomique prévalant au moment de rédiger la nouvelle Convention de partenariat était en mouvance. En effet, les dernières statistiques disponibles sur le revenu moyen classaient les MRC de Témiscouata et des Basques comme étant les plus pauvres au Québec. Cependant, le développement de nouveaux créneaux économiques, dont la filière éolienne et celle de la biomasse forestière, l'avènement du Parc national du Témiscouata ainsi que le développement des réseaux routiers (85 et 20) permettaient d'entrevoir un possible retour du balancier.

Dans cette portion du rapport annuel, nous faisons le point sur le niveau d'atteinte des objectifs et des cibles fixés dans la Convention de partenariat. En effet, nous invitons le lecteur à se rendre à l'annexe 1 pour prendre connaissance du Modèle de gestion intégrée de la mission éducative de la CSFL. Non seulement, il pourra constater le niveau d'atteinte des objectifs et des cibles contenus dans la Convention de partenariat, mais aussi établir les liens entre cette dernière, le Plan stratégique et le Plan d'action annuel de la Commission scolaire.

Il est à noter que l'année scolaire 2017-2018 constitue la dernière année de la mise en œuvre de la Convention de partenariat. Ainsi, depuis l'adoption du Projet de loi 105 en novembre 2016, les commissions scolaires ont produit au cours de cette année un Plan d'engagement vers la réussite. Ce plan se substitue désormais à la convention de partenariat et à la planification stratégique.

Les résultats obtenus

Voir l'annexe 1 (tableau couleur)

Mise en œuvre et pilotage de la Convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative

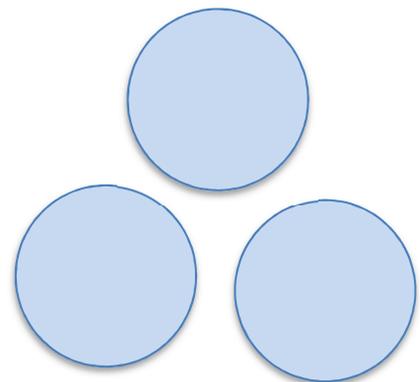
Les travaux du comité de pilotage de la Convention de partenariat se sont poursuivis en 2017-2018. Ce comité est composé de représentants de la direction générale, des directions des services éducatifs et complémentaires jeunes et adultes, d'une conseillère d'orientation, de directions d'école, des ressources SIAA et du Service de l'informatique. Bref, des acteurs de tous les secteurs de la Commission scolaire en font partie, ce qui permet de bénéficier d'une vision élargie des suites à donner en relation avec l'ensemble des moyens contenus dans ladite convention.

Ce comité de pilotage actualise en continu le tableau de bord lui permettant de suivre les moyens mis en place pour atteindre les objectifs et les cibles, ainsi que de déterminer et d'adapter les actions qui en découlent. L'objectif était de dresser le bilan des indicateurs de réussite et de présenter aux personnes présentes les moyens à mettre en œuvre dans le prochain Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Des échanges sur la persévérance scolaire et les conditions de la reddition de comptes des conventions de gestion ont aussi été intégrés à cette journée.

D'autre part, chaque établissement a produit un tableau de bord du suivi de sa convention de gestion. Des rencontres ont été organisées entre les directions d'établissement et la direction générale pour évaluer la mise en place et les retombées des moyens susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs. À la fin de l'année en cours, une analyse des résultats chiffrés des élèves a été réalisée à partir d'un canevas fourni aux directions d'établissement par la direction générale.

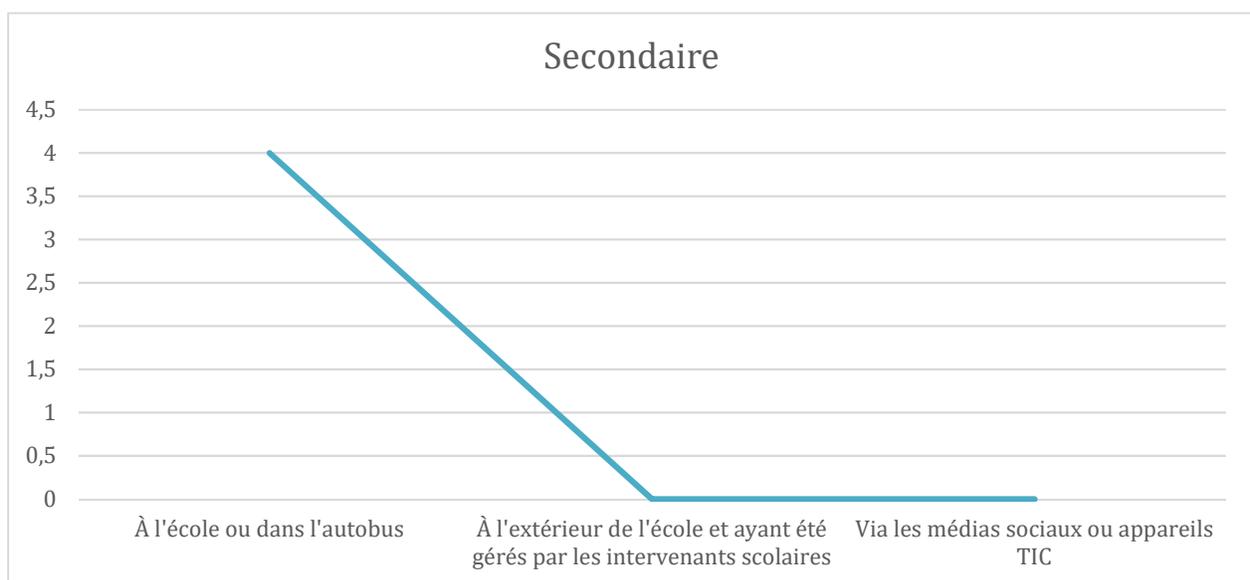
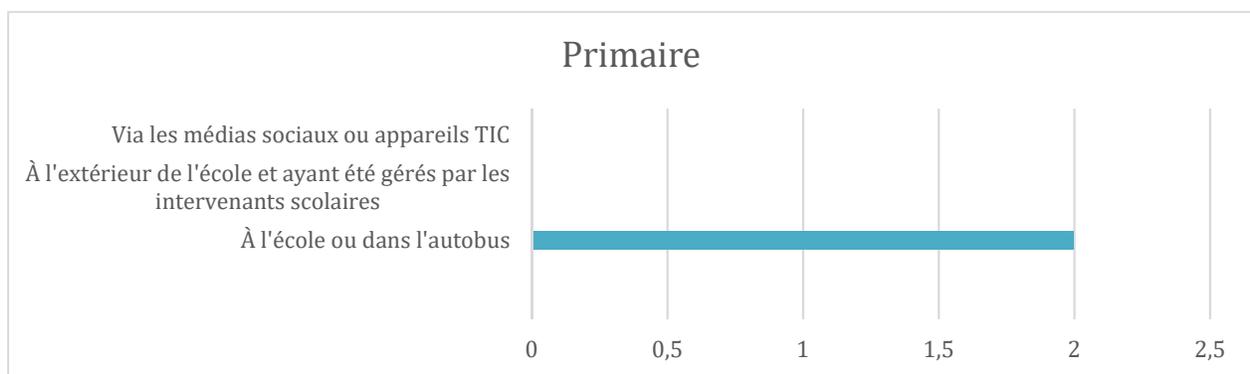
Un tableau-synthèse, élaboré par les Services éducatifs et complémentaires de la Commission scolaire, trace le portrait des moyens contenus dans les conventions de gestion qui influencent l'atteinte des objectifs de la Convention de partenariat. Cette initiative permet de planifier et de structurer la formation, le soutien et l'accompagnement nécessaires au déploiement des plans de réussite et des conventions de gestion. À cela s'ajoute notre Modèle de gestion intégrée de la mission éducative de la CSFL, tel que présenté en annexe.

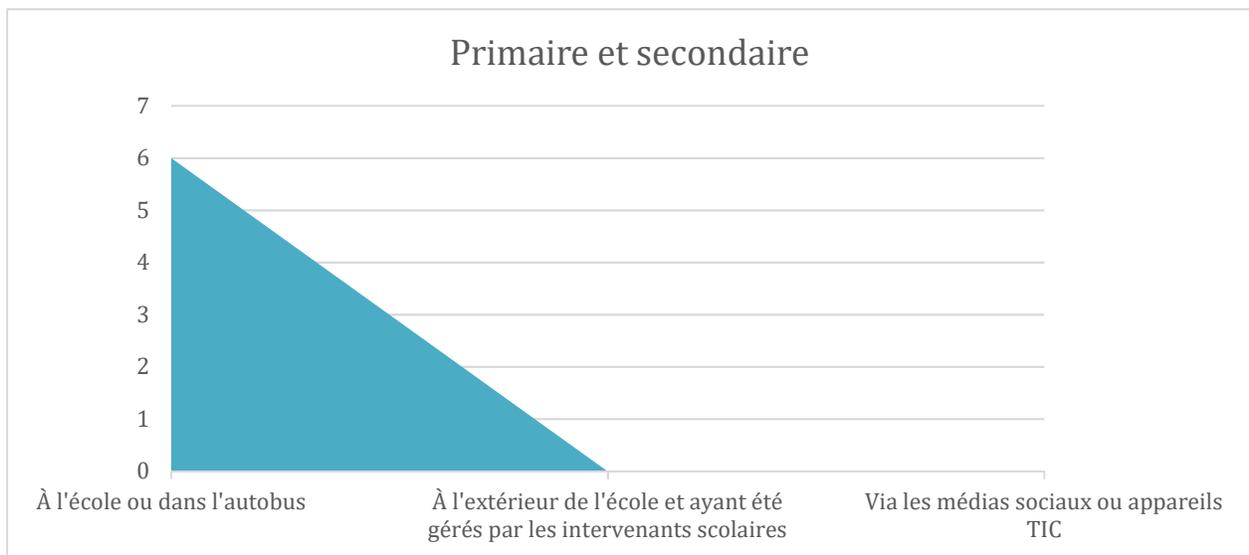
Bernard D'Amours
Directeur général



Le rapport de la direction générale concernant les événements recensés en lien avec la Loi visant à combattre l'intimidation et la violence à l'école

Événements ayant fait l'objet d'une plainte ou d'un signalement, traités formellement selon les dispositions de la loi 56 (année scolaire 2017-2018)





Tous ces événements ont été gérés en fonction des dispositions contenues dans les plans d'action et les codes de vie de chacune des écoles où ils ont eu lieu.

Chaque école a appliqué son plan d'action et son code de vie conformément aux exigences de la loi.

Aucun événement n'a fait l'objet d'une plainte de la part des parents à la Sûreté du Québec.

Aucun événement n'a fait l'objet d'une intervention de la part du protecteur de l'élève.

Bernard D'Amours
 Directeur général

Le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs peut être consulté dans le site Web de la Commission scolaire au www.csfl.qc.ca, dans la section « Communication » sous la rubrique « Rapports annuels ».



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
14, rue du Vieux-Chemin
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0
418 854-2370

www.csfl.qc.ca

www.facebook.com/Commission-scolaire-du-FleuveetdesLacs-234869670225531/

ENCADREMENTS

PLANIFICATION STRATÉGIQUE	MEESR	1. AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS				2. AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE			
		INDICATEURS	SITUATION DE DÉPART JUIN 2012	CIBLES JUIN 2018	BILAN JUIN	ÉVALUATION	COMMENTAIRES	PROJECTION	
ENCADREMENTS	CONVENTION DE PARTENARIAT COMMISSION SCOLAIRE	INDICATEURS	Taux de diplomation et de qualification (FGJ, FGA, FP) au secondaire avant l'âge de 20 ans selon le sexe.	Taux de sortie avec diplôme en cinquième secondaire.	Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGJ.	Taux de réussite global en français. Taux de réussite en français écriture. Taux de réussite en français lecture.	Nombre d'écoles ayant adopté la grille-cohorte. Nombre de rencontres et d'intervention avec les organismes œuvrant auprès des enfants 0-4 ans.		
		SITUATION DE DÉPART JUIN 2012	80,9 %	48,9 %	11,7 % (2011) 16,8 % (2011)	92,5 % (juin 2013)	15 %		
ENCADREMENTS	COMMISSION SCOLAIRE	CIBLES JUIN 2018	Augmenter le taux de diplomation et de qualification de nos filles à 83 % après sept ans d'ici 2018.	Hausser le taux de diplomation et de qualification de nos garçons à 52 % après cinq ans d'ici 2018.	Réduire de 2 % notre taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification d'ici 2018. Diminuer de 16,8 % à 13 % (20 à 17) le nombre de garçons qui quittent annuellement l'école sans diplôme ni qualification en FGJ d'ici 2018.	Maintenir un taux de réussite global en français de 90 % en cinquième secondaire d'ici 2018.	Diminuer de 3 % le nombre d'élèves ayant un résultat de moins de 65 % à leur entrée au secondaire.		
		BILAN JUIN	Juin <input checked="" type="checkbox"/>	Juin <input checked="" type="checkbox"/>	Juin <input checked="" type="checkbox"/>	Juin <input checked="" type="checkbox"/>	Juin <input checked="" type="checkbox"/>	Juin <input checked="" type="checkbox"/>	
ENCADREMENTS	COMMISSION SCOLAIRE	ÉVALUATION	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	
		COMMENTAIRES	Cohorte 2005-2006, élèves diplômés ou qualifiés jusqu'en 2012 : 74,6 % FGJ : 64,5 % FGA : 6,9 % FP : 3,2 % Filles : 80,9 % FGJ : 72,6 % FGA : 7,6 % FP : 0,6 % Cohorte 2006-2007, élèves diplômés ou qualifiés jusqu'en 2013 : 83,2 % FGJ : 73,1 % FGA : 6,7 % FP : 3,4 % Filles : 88,6 % FGJ : 81,4 % FGA : 5,4 % FP : 1,8 % Cohorte 2007-2008, élèves diplômés ou qualifiés jusqu'en 2014 : 79,9 % FGJ : 68,6 % FGA : 6,4 % FP : 5,0 % Filles : 84,2 % FGJ : 74,1 % FGA : 7,0 % FP : 3,2 % Cohorte 2008-2009, élèves diplômés ou qualifiés jusqu'en 2015 : 80,6 % FGJ : 69,9 % FGA : 7,2 % FP : 3,4 % Filles : 86,4 % FGJ : 77,9 % FGA : 7,9 % FP : 0,7 % Cohorte 2009-2010, élèves diplômés ou qualifiés jusqu'en 2016 : 88,3 % FGJ : 75,9 % FGA : 7,9 % FP : 4,5 % Filles : 89,3 % FGJ : 82,6 % FGA : 6 % FP : 0,7 %	Cohorte 2007-2008, garçons diplômés ou qualifiés en juin 2012 : 48,9 % 2010-2011 : 11,7 % (30 élèves) 2011-2012 : 10,4 % (22 élèves) Cohorte 2008-2009, garçons diplômés ou qualifiés en juin 2013 : 57 % 2012-2013 : 9,2 % (22 élèves) Cohorte 2009-2010, garçons diplômés ou qualifiés en juin 2014 : 64,8 % 2013-2014 : 7,7 % (19 élèves) 2014-2015 : 6,6 % (16 élèves) Cohorte 2010-2011, garçons diplômés ou qualifiés en juin 2015 : 66,9 % 2015-2016 : 8,1 % (17 élèves) Cohorte 2011-2012, garçons diplômés ou qualifiés en juin 2016 : 74,4 %	2010-2011 : 16,8 % (20 garçons) 2011-2012 : 18 % (16 garçons) 2012-2013 : 11,5 % (15 garçons) 2013-2014 : 6,8 % (8 garçons) 2014-2015 : 11,1 % (12 garçons) 2015-2016 : 11,1 % (11 garçons)	Juin 2013 : 92,5 % Juin 2014 : 93 % Juin 2015 : 93 % Juin 2016 : 95,6 % Juin 2017 : 94,1 %	Juin 2012 : 20,2 % Français : 17,5 % Mathématique : 21,7 % Anglais : 21,5 % Juin 2017 Français : 7,4 % Mathématique : 18 % Anglais : 12,5 % Juin 2018 Français : 12,9 % Mathématique : 19 % Anglais : 15,3 % Juin 2014 : 13,6 % Français : 10,4 % Mathématique : 14,7 % Anglais : 15,9 % Juin 2015 : 12,3 % Français : 8,7 % Mathématique : 11,7 % Anglais : 16 % Juin 2016 : 12 % Français : 7,4 % Mathématique : 16 % Anglais : 8 %		
ENCADREMENTS	COMMISSION SCOLAIRE	PROJECTION	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2013-2018

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE	ORIENTATIONS	OBJECTIFS
	Améliorer la persévérance, la réussite et la qualification de tous les élèves jeunes et adultes. Soutenir les pratiques pédagogiques, professionnelles et organisationnelles. Actualiser notre modèle de gestion.	Augmenter le taux de diplomation et de qualification pour l'ensemble des élèves. Accroître le taux de réussite dans les matières de base et les matières à sanction. Développer et mettre en place une structure d'accueil et un programme d'intégration pour l'ensemble du personnel. Accompagner le développement professionnel du personnel en fonction des orientations stratégiques de la CS, des conventions de partenariat et de gestion, des plans de réussite des écoles, des référentiels des compétences professionnelles attendues et des besoins spécifiques de l'organisation. Soutenir le travail amorcé dans les secteurs pour faciliter les transitions chez les élèves. Promouvoir l'importance des stratégies, des moyens et des outils pour faciliter les transitions chez les élèves, à la fois auprès des élèves, des parents et des partenaires. Poursuivre le travail amorcé par le comité de pilotage de la Convention de partenariat et le Comité sur la persévérance scolaire et la valorisation de la formation professionnelle. Procéder à une analyse réflexive de nos mécanismes de reddition de comptes et du partage des responsabilités entre les différentes instances. Développer une structure de communication continue, fluide et transparente tant à l'interne qu'à l'externe. Valoriser la contribution de la CS au développement économique, social, culturel et communautaire. Promouvoir l'apport de chacune des écoles et des centres sur le territoire.
		Accroître le taux de réussite dans les matières de base et les matières à sanction.

<p>MOYENS</p>	<p>A Poursuivre les travaux du Comité sur la persévérance scolaire, la valorisation de la formation professionnelle et les parcours de formation axée sur l'emploi. a) Identifier les facteurs de risque chez les garçons afin de mieux comprendre notre faible taux de diplomation et de qualification après 5 ans. b) Présentation du projet de recherche de Johanne Cauvier afin de nous permettre d'identifier les facteurs de risque chez les filles afin de mieux comprendre le taux de diplomation et de qualification après 5 ans. c) Recenser les possibilités issues du régime pédagogique afin de permettre l'établissement de passerelles entre la FGJ, la FGA et la FP.</p> <p>B Évaluer les moyens et les programmes mis en place dans une perspective d'amélioration continue. a) Revoir et mieux définir le rôle des enseignants-ressources et les pratiques d'accompagnement au secondaire (ex. tutorat). b) Revoir les pratiques d'accompagnement et de soutien aux élèves lors de la passation d'examens de reprise. c) Poursuivre les travaux effectués dans le cadre du plan de formation continue des enseignants. Poursuivre le programme d'intégration des nouveaux enseignants. d) Accompagnement des enseignants de la FGA dans la mise en œuvre du Renouveau pédagogique.</p> <p>C Favoriser une plus grande intégration des technologies de l'information et des communications afin de soutenir la réussite éducative des élèves. Consolidation du Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC). a) Poursuivre et promouvoir le développement du projet <i>École en réseau</i>. b) Participer au projet de formation à distance Interordres (FADIO). c) Soutenir les projets-pilotes impliquant les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) et évaluer leurs effets sur la réussite des élèves.</p> <p>D Mobiliser davantage les parents, les partenaires et le personnel dans la réussite éducative, permettant une intervention précoce auprès des élèves à risque. a) Stimuler l'engagement du personnel, des parents et des partenaires en favorisant les actions collectives visant l'intervention précoce auprès des élèves à risque. b) Initier un projet-pilote, dans deux écoles secondaires de la CS afin de permettre une intervention précoce auprès de l'ensemble des élèves.</p>	<p>A Offrir un accompagnement aux élèves vulnérables dès leur entrée au préscolaire. a) Effectuer un suivi précoce des élèves vulnérables. b) Collaborer avec les organismes œuvrant auprès de la petite enfance. c) Mettre en œuvre le protocole de transition visant l'intégration scolaire des 4 et 5 ans.</p> <p>B Dépistage annuel systématique des élèves à risque de décrochage tout au long de leur parcours au secondaire. d) Favoriser la tenue de rencontres intra-sectorielles afin de mieux soutenir les élèves lors des transitions, notamment au niveau pédagogique. e) Développer ou maintenir des projets pédagogiques particuliers (PPP) diversifiés. f) Revoir l'organisation des parcours FMS/FPT/GTI.</p>	<p>A Mettre en œuvre une stratégie de collecte de données fiables et valides permettant un suivi ciblé des résultats en lien avec la lecture et l'écriture, grâce à une utilisation optimale de l'outil informatique GPI-LUMIX. a) Mise en place de sous-objectifs permettant de consigner les résultats des élèves par rapport à chacun des critères dans GPI-LUMIX, de façon à raffiner davantage l'analyse des zones à risque en rapport avec la maîtrise de la langue française.</p> <p>B Élaborer une offre de formation et d'accompagnement aux intervenants en amélioration du français. b) Poursuite du concept de « Lire pour apprendre » dans l'ensemble des écoles de la CS, avec une stratégie de déploiement documentée et transférable. c) Vigie concernant les meilleures pratiques pour l'amélioration de la maîtrise de la langue française.</p> <p>C Poursuivre et consolider la collaboration avec les partenaires œuvrant pour l'amélioration de la langue française, levier déterminant de la réussite et de la persévérance. d) Forte implication de la CS dans les plans d'action déjà établis ou dans l'écriture et la mise en œuvre des autres plans d'action avec nos partenaires.</p>
<p>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (TABLEAU DE BORD/PLAN D'ACTION)</p>	<p>A - Analyser les données du sous-comité « Analyse des données » du Comité de la persévérance. - Mandater le sous-comité « Valorisation de la FP » pour établir un portrait des passerelles déjà existantes, en évaluer l'application et voir la possibilité d'en développer de nouvelles.</p> <p>B - Développer un outil d'analyse afin d'évaluer l'efficacité du modèle d'enseignant-ressource retenu par les écoles secondaires. Alimenter les écoles sur les pratiques d'accompagnement reconnues comme efficaces. - Analyser les modèles actuels. Rechercher les modèles existants. Expérimenter quelques modèles (étude-secours, FADIO...). Maximiser l'accompagnement des élèves. - Recueillir les besoins de formation et d'accompagnement des milieux en FGJ, FGA et FP. Planifier annuellement le calendrier des formations et perfectionnements. Former les enseignants du 2^e cycle à la FGA en Formation de base diversifiée.</p> <p>C - Maintenir le comité ÉER. Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux projets. Planifier les différentes actions afin de promouvoir le développement d'ÉER (classes à triple niveau, secondaire). - Assurer une présence active aux rencontres. Poursuivre l'expérimentation en FP et FGA (production acéricole, AEP service de garde, foresterie, coiffure, DEP-AEC bureautique...). Dresser un portrait des projets déjà en place. - Mettre en place un comité d'évaluation de soutien des nouvelles technologies (services éducatifs et de l'informatique). Mettre à la disposition des écoles les nouvelles technologies (tablettes numériques, liseuses,...). Prévoir un plan d'accompagnement. Évaluer les retombées des projets-pilotes.</p> <p>D - Former un comité qui se penchera sur les moyens de communication à mettre en place (info-lettre...). Informer les parties prenantes quant à l'évolution des indicateurs de diplomation et de qualification. - Mettre en place un portail Web permettant de communiquer avec les élèves et les parents. Évaluer la mobilisation des parents.</p>	<p>A - Développer des outils de dépistage pour les élèves du préscolaire. - Assurer la présence de personnel ciblé dans l'ensemble des comités. - Assurer le suivi de chacune des actions.</p> <p>---</p> <p>B - Relancer les tables sectorielles. - Former un comité de travail avec les intervenants et assurer une vigie des meilleures pratiques. - Accompagner les directions d'école dans l'analyse de l'impact des projets pédagogiques particuliers au sein de leur organisation scolaire et les aider à faire des choix pertinents. - Accompagner les directions d'école pour dresser un portrait juste des élèves des parcours de formation et en faire l'analyse.</p>	<p>A - Programmer GPI pour tenir compte des critères d'évaluation en lecture et écriture pour les épreuves obligatoires MEESR. Rédaction d'un procédures pour les enseignants en collaboration avec les directions et les services informatiques pour faciliter la ventilation des résultats des élèves par sous-éléments de compétence. Consigner et analyser les résultats.</p> <p>B - Établir un portrait de l'état de la situation. Concevoir et mettre en place une stratégie de déploiement. - Être à l'affût et diffuser les éléments de la recherche. Cibler les meilleures pratiques de notre CS et encourager le partage d'expertises. Produire un tableau qui permet de recenser les pratiques et les stratégies efficaces en classe.</p> <p>C - S'assurer d'une représentation des directions d'école.</p>
<p>MODALITÉS ÉVALUATION</p>	<p>Services éducatifs. Services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire. Services de l'informatique. FGA-FP. Direction générale. Comité de pilotage. Comité de diffusion des données</p>	<p>Services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire. Direction générale. Comité de pilotage.</p>	<p>Services éducatifs. Services éducatifs complémentaires. Services de l'informatique. Direction générale. Comité de pilotage.</p>
<p>MÉCANISMES DE SUIVI</p>	<p>a) Production d'un rapport d'analyse déposé à la direction générale. b) Poursuite des travaux du Comité sur la persévérance scolaire, la valorisation de la formation professionnelle et les parcours axés sur l'emploi. c) Travaux à la Table pédagogique secondaire. d) Suivi par la direction des Services éducatifs. e) Suivi des plans de formation par les Services éducatifs. f) Nombre de classes impliquées dans ÉER. g) Nombre de participations aux rencontres du projet FADIO. h) Nombre de projets-pilotes impliquant les NTIC appuyés par la CSFL. i) Information aux partenaires et aux parents portant sur l'évolution des indicateurs de diplomation et de qualification. j) Élaboration et implantation d'un portail Web dans deux écoles secondaires et suivi d'analyse. k) Suivi des modèles de gestion intégrée dans les écoles et les centres. l) Poursuite du programme d'intégration des nouvelles directions d'établissement et tenue de rencontres.</p>	<p>a) Élaboration d'un portrait des élèves vulnérables et établissement d'un mécanisme de suivi à leur entrée au préscolaire. b) Nombre de rencontres avec les organismes œuvrant auprès de la petite enfance. c) Suivi du protocole de transition par les directions. d) Dépôt d'un plan d'action sectoriel de soutien aux transitions. e) Formation d'un comité de travail avec les intervenants et vigie des meilleures pratiques. f) Détermination d'un objectif de création et de maintien de projets particuliers dans différentes sphères (culturelles, scientifiques et sportives) et répartition territoriale des PPP. g) Présentation d'un rapport sur l'organisation des parcours FMS/FTP/GTI et mise en œuvre des recommandations.</p>	<p>a) S'assurer que les enseignants inscrivent adéquatement les résultats des élèves pour chaque critère d'évaluation. b) Présentation d'un portrait des éléments réinvestis dans la pratique au comité de pilotage. c) Plan d'action des conseillers pédagogiques. d) Maintien des représentants aux tables. e) Nombre de pratiques qui tiennent compte de la recherche dans les écoles. f) Nombre d'actions en partenariat.</p>

PLANIFICATION STRATÉGIQUE	MEESR	BUTS	3. AMÉLIORATION DE LA RÉUSSITE ET DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES CHEZ CERTAINES GROUPES DONT LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE	4. AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS	5. AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS DANS LES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
		INDICATEURS	Proportion des élèves HDAA maintenus en classe régulière au primaire et au secondaire. Taux de qualification des élèves dans les parcours de formation axée sur l'emploi.	Nombre d'écoles ayant mis en œuvre de meilleures pratiques en promotion/prévention selon les pratiques probantes pour lutter contre la violence et l'intimidation.	Nombre de nouveaux inscrits aux programmes à la carte de moins de 20 ans en FP. Nombre d'inscriptions en FP chez les élèves de moins de 20 ans aux programmes à la carte. Nombre d'inscriptions en FP chez les élèves de moins de 20 ans aux programmes en entente.
SITUATION ACTUELLE JUIN 2013	46,6 % des décrocheurs proviennent de FMS ou FPT. (11 élèves sur 24 élèves)	40 %	92		
CIBLES JUIN 2018	Réduire de 6 % le taux de décrochage chez les élèves inscrits dans les parcours de formation axée à l'emploi.	D'ici 2018, que toutes les écoles de la CSFL entreprennent une démarche de mise en œuvre de meilleures pratiques en promotion/prévention selon les pratiques probantes pour lutter contre la violence et l'intimidation.	92		
BILAN JUIN	juin <input checked="" type="checkbox"/>	juin <input checked="" type="checkbox"/>	juin <input checked="" type="checkbox"/>		
ÉVALUATION	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input type="checkbox"/>	ATTEINT <input type="checkbox"/> PARTIELLEMENT <input type="checkbox"/> NON ATTEINT <input checked="" type="checkbox"/>		
COMMENTAIRES	Juin 2013 : 24 élèves sont identifiés décrocheurs dont 11 proviennent des parcours. 46,6 % (8 en FPT et 3 en FMS). Nouvelle donnée juillet 2016 : 22 élèves (voir tableau pour la répartition garçons et filles) Juin 2014 : 28 élèves sont identifiés décrocheurs dont 7 proviennent des parcours. 25 % (4 en FPT et 3 en FMS) Nouvelle donnée juillet 2016 : 19 élèves Juin 2015 : Selon les données 2017, 16 élèves sont identifiés décrocheurs. Très difficile d'identifier parmi ces décrocheurs combien proviennent des parcours de formation. Il faudra revoir notre indicateur. Juin 2016 : Selon les données 2018, 17 élèves sont identifiés décrocheurs. Très difficile d'identifier parmi ces décrocheurs combien proviennent des parcours de formation. Il faudra revoir notre indicateur.	Juin 2015 : 100 % des écoles ont entrepris une démarche de mise en œuvre de meilleures pratiques en promotion/prévention selon les pratiques probantes pour lutter contre la violence et l'intimidation.	2012-2013 : 92 élèves 2013-2014 : 103 élèves 2014-2015 : 58 élèves Options permanentes : 20 Options en entente : 33 DEP-MRF : 5 2016-2017 : 19 2017-2018 : 15		
PROJECTION	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input checked="" type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/>	à poursuivre <input type="checkbox"/> à modifier <input checked="" type="checkbox"/>		

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2013-2018

TEGI QUE DE LA COM	ORIENTATIONS	Améliorer la persévérance, la réussite et la qualification de tous les élèves jeunes et adultes. Soutenir les pratiques pédagogiques, professionnelles et organisationnelles. Actualiser notre modèle de gestion.
--------------------	--------------	---

	<p>OBJECTIFS</p>	<p>Poursuivre le travail de prévention et de suivi auprès des élèves potentiellement décrocheurs et maintenir un continuum de services auprès de ceux qui sont en situation de décrochage. Consolider les démarches et les mécanismes d'organisation de soutien et de services aux élèves à risque et HDAA. Améliorer chez les parents et les acteurs de l'organisation, la compréhension de la pertinence et de la qualité des services offerts à cette clientèle.</p>	<p>Soutenir la mise en place de projets particuliers et de programmes reconnus par le MEESR. Favoriser, selon les besoins, la mise en œuvre de plans d'action pour contrer la violence et l'intimidation. Promouvoir les pratiques prometteuses en matière de saines habitudes de vie.</p>	<p>Promouvoir l'exploration professionnelle et l'approche orientante. Adapter notre modèle de services à l'éducation des adultes pour tenir compte des nouvelles clientèles et de leurs besoins. Renforcer les liens entre les secteurs jeunes et adultes dans un souci de continuum de services et de persévérance scolaire. Améliorer notre carte d'options professionnelles par l'ajout de nouveaux programmes pour tenir compte de notre réalité économique et de l'adéquation de la formation à l'emploi.</p>
	<p>MOYENS</p>	<p>A Mise en place d'une démarche de transition et d'accompagnement des élèves HDAA (préscolaire-primaire, primaire-1^{er} cycle du secondaire, 1^{er} cycle du secondaire-2^e cycle du secondaire, 2^e cycle du secondaire-FGA/FP) afin d'assurer le partage et l'application de stratégies gagnantes. Intégration des élèves ayant des besoins particuliers et soutien du personnel enseignant. Formation du personnel dans le développement des compétences visant l'accompagnement des élèves HDAA. a) Élaboration du protocole de transition et d'accompagnement des élèves HDAA par le comité de transitions. b) Meilleure accessibilité de l'information concernant les programmes et les parcours offerts. B Amélioration continue du modèle d'organisation des services aux élèves HDAA. c) Révision des modèles d'organisation de services aux élèves via la Politique locale EHDA. d) Élaboration d'un cadre d'organisation des Services éducatifs complémentaires. C Maintien de la démarche d'accompagnement individualisé des élèves considérés vulnérables, et plus particulièrement de ceux des parcours de formation axée sur l'emploi. Implantation du projet pré-DEP inter-écoles. e) Poursuite des actions incluses dans le processus de suivi aux élèves.</p>	<p>A Établissement du portrait des situations d'intimidation, de cyber-intimidation et de conflit vécues dans chacune des écoles. Support et accompagnement des écoles à l'égard des exigences de la Loi 56. a) Développement des compétences de l'ensemble du personnel œuvrant auprès des élèves. b) Accompagnement des écoles afin de bonifier leur plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. c) Conscientisation de l'ensemble du personnel sur l'impact de l'utilisation inappropriée des médias sociaux. B Promotion et accessibilité des activités parascolaires sportives, culturelles et scientifiques pour l'ensemble de nos jeunes. d) Analyse de la participation. e) Collaboration aux tables sur les saines habitudes de vie (Cosmoss) dans les secteurs des Basques et du Témiscouata. f) Soutien aux écoles dans le développement de projets particuliers. C Collaboration avec le MEESR dans la mise en place du projet pilote concernant l'éducation à la sexualité.</p>	<p>A Poursuite du plan de valorisation de la formation professionnelle. a) Révision et actualisation du plan d'action du Comité de la persévérance scolaire et de la valorisation de la FP. b) Poursuite de la promotion de nos succès en lien avec la Maison familiale rurale (MFR) du KRTB. Améliorations locatives à la MRF du KRTB. B Facilitation d'un accès plus convivial aux programmes de la FP. c) Arrimage progressif du calendrier de démarrage des programmes de la FP avec celui du calendrier scolaire. C Mise en place de programmes de FP à la carte répondant davantage aux besoins et aux intérêts des garçons. d) Analyse de la demande de programmes en formation professionnelle. e) Exploration d'un nouveau modèle d'octroi des programmes de FP au BSL-GIM.</p>
	<p>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE (TABLEAU DE BORD/PLAN D'ACTION)</p>	<p>A - Assurer la présence d'un représentant de la CS sur les comités COSMOSS et le Comité persévérance CS. Mise en œuvre des protocoles de transition et d'accompagnement des élèves. - Mise en œuvre du plan d'action des sous-comités de valorisation des parcours et de la FP. B Production d'une politique EHDA. - Production du document du cadre d'organisation des Services éducatifs complémentaires. C Supporter les directions d'école dans l'élaboration d'un portrait de capacités et besoins pour tous les élèves des parcours de formation axée sur l'emploi. Supporter les directions d'école dans la mise en place d'un plan d'intervention individualisé pour les élèves vulnérables dans les parcours.</p>	<p>A - Former les responsables et éducatrices des services de garde ainsi que les surveillants d'élèves. - Rencontrer individuellement les directions d'école pour analyser leur plan de lutte et recueillir leurs besoins. - Adopter, mettre en œuvre et assurer le suivi de la <i>Politique d'utilisation des médias sociaux</i>. B Mettre en place un comité. Créer un outil de compilation et d'analyse de la participation aux projets particuliers et aux activités parascolaires. - S'assurer d'une représentation des directions d'école ou de professionnels au sein des tables de coordination avec les partenaires. - Rencontres individualisées de chaque équipe de direction. C Arrimer le programme d'éducation à la sexualité avec les orientations du MEESR.</p>	<p>A - Présenter le plan d'action de la valorisation de la FP aux personnels concernés. S'assurer de la mise en œuvre des actions. - Diversifier les moyens de publiciser les réussites de la MFR afin de rejoindre un plus grand public (conférence de presse, capsule intégrale de la MFR, médias sociaux...). B Publiciser l'offre de services en FP avec les dates du début des programmes. C Participer aux tables de formation main-d'œuvre. Tenir compte de l'adéquation formation – emploi et des CSMO. - Produire un modèle d'octroi des programmes et le déposer au MEESR.</p>
	<p>MODALITÉS ÉVALUATION</p>	<p>Services éducatifs en adaptation scolaire. Services éducatifs complémentaires. FGA.</p>	<p>Services éducatifs complémentaires. Direction générale. Comité de pilotage. Comité relance.</p>	<p>Comité de la persévérance. Comité de pilotage.</p>
	<p>MÉCANISMES DE SUIVI</p>	<p>a) Dépôt du protocole au Comité de suivi des protocoles. Compilation des interventions effectuées dans le cadre du protocole de transition et d'accompagnement. b) Diffusion sur les différentes plateformes identifiées au plan d'action. c) Adoption d'une politique locale EHDA. d) Adoption d'un cadre d'organisation des Services éducatifs complémentaires à la CS. e) Compilation et analyse des plans d'intervention.</p>	<p>a) Calendrier de formations. b) Compilation du nombre de plans d'action pour contrer la violence et l'intimidation, incluant des activités de promotion/prévention. c) Calendrier des actions. d) Diffusion de l'analyse. e) Compilation du nombre de participants aux rencontres des tables sur les saines habitudes de vie. f) Allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour le développement de projets particuliers.</p>	<p>a) Révision et actualisation du plan d'action du Comité de la persévérance scolaire et de la valorisation de la FP, assorti d'un mécanisme de suivi (tableau de bord) produit et annexé à la convention de gestion et de réussite du secteur FGA/FP. b) Publication d'un communiqué annuel afin de promouvoir les succès de la MFR du KRTB. c) Nombre de programmes FP arrimés au calendrier scolaire d'ici 2018. d) Déposer des demandes de programmes en formation professionnelle à la Table interordres d'éducation du Bas St-Laurent. e) Initiation, avec la participation des autres intervenants de la région 01-11, d'une réflexion sur le modèle d'octroi des programmes de FP.</p>